

Règlement Pole Fitness & Dance 32

- **Hygiène et Mise à disposition des locaux et matériels**

Article 1:

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, Décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006, qui fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer.

Article 2

Pour votre confort ainsi que votre hygiène, il est strictement interdit de pénétrer dans la salle de danse avec vos chaussures d'extérieurs.

Merci de les déposer à l'endroit indiqué dans le vestiaire mis à votre disposition à l'entrée.

Cependant, l'utilisation de chaussure de sport est autorisée lors des échauffements musculaires puis l'utilisation des demi-pointes, Talons (propre) lors de l'atelier. Leurs bons états de propreté sont indispensables pour notre hygiène.

Afin de préserver votre confort et garder notre hygiène, merci d'utiliser une serviette pour l'utilisation des tapis de sol.

Une penderie est à votre disposition, merci de bien vouloir ne rien laisser traîner (vestes, chaussures, sac de sport) dans la salle de danse ou dans le vestiaire non rangé. Des casiers de rangement sont mis à disposition dans la salle de danse pour accueillir vos produits pour poler, votre sac à main et vos objets de valeurs.

Article 3

Des vestiaires et des toilettes sont à votre disposition, merci de respecter leur propreté. Si vous observez l'absence de papier hygiénique ou de sèche main, n'hésitez pas à nous le signaler.

Article 4:

Participer aux activités dans le calme et dans le respect des personnes. Seul le professeur peut indiquer l'usage des barres mises à votre disposition dans le cadre d'un cours ou événement.

Chaque utilisateur est chargé de nettoyer la pole à l'aide d'un chiffon et de produit prévu à cet effet (à disposition) Il est formellement interdit de s'appuyer sur les miroirs ou de courir à proximité. En cas de rupture, le verre peut provoquer des blessures graves.

Article 5:

La responsabilité de *l'association Pole Fitness & Dance 32* ne sera pas engagée en cas d'utilisation anormale du matériel mis à la disposition.

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'association, merci de veiller en quittant les locaux:

- A fermer le robinet d'eau de douche ou du lavabo,
- A éteindre les lumières (toilette),
- A ranger le matériel utilisé.

- **Dégradations, Vols, Dommages, Pertes.**

Article 6:

La direction décline toute responsabilité envers les accidents causés par les utilisateurs, qui seront entièrement responsables des dommages occasionnés aux tiers, aux matériels, aux locaux.

Article 7:

La direction et le personnel ne peuvent en aucun cas, être responsables de perte, vol, disparition ou dégâts sur des objets ou autres.

Article 8:

Toute personne non respectueuse du présent règlement ou ayant causé des dégradations, pourra outre la réparation du préjudice causé, être expulsé immédiatement et faire l'objet de poursuites judiciaires.

Article 9:

Sans préjudice d'un éventuel recours judiciaire, la direction jugera des suites à donner à tout cas non prévu par ce règlement. Les réclamations ou suggestions de tout ordre devront être adressées par courrier à la direction.

Article 10:

En cas de litige grave, seuls les tribunaux du ressort de Montpellier sont compétents.

• Les cartes et les abonnements

Article 11:

Les cours sont uniquement sur réservation et doivent être réservés à l'avance.

Les horaires de cours doivent être respectés, pour tout retard de plus de 10 minutes, la personne se verra refusé du cours pour une raison de sécurité. Merci de votre compréhension.

Pour le bon fonctionnement de *l'association Pole Fitness & Dance 32*, tous cours annulés moins de 12 heures à l'avance (jours ouvrés) sera considéré comme perdu (sauf sous présentation d'un certificat médical valable). En cas de non présence, le cours sera considéré comme dû.

Lors de votre arrivée, merci de bien vouloir respecter la fin du cours qui précède le votre et chuchoter.

Article 12:

L'association Pole Fitness & Dance 32, vous propose différentes formules de cartes. Elle propose aussi des abonnements à l'année uniquement pour les enfants de 7 à 16 ans. La souscription à l'une d'elle vous donne accès aux activités définies et réglementées par cette propre carte, avec un nombre de cours déterminé ainsi qu'une validité sur une durée déterminée. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site internet ou sur l'affichage des tarifs dans la salle d'entrée.

Toute formule souscrite au sein de *l'association Pole Fitness & Dance 32* n'est ni remboursable, non modifiable et non revendable. Toutefois, si vous prenez soin d'avertir la société d'un éventuel accident vous immobilisant ou interdisant la pratique sportive sur une période déterminée, dans le cas d'éventuelle grossesse, la date de validité de votre formule pourra être repoussée sur une période déterminée. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 13:

Toute personne souscrivant à une formule avec un paiement échelonné doit dès lors de l'inscription, fournir le nombre de chèques correspondant au montant total de la formule souscrite.

L'association procédera à l'encaissement du règlement chaque début de mois, durant la période déterminée lors de votre inscription.

L'association se réserve le droit d'encaisser les mensualités même si les cours ne sont pas effectués.

• Coup et blessure / Assurance

L'association Pole Fitness & Dance 32 propose des activités physiques qui laissent parfois des hématomes et blessures sur le corps. Les risques de quelconques blessures ou de chutes sont permanents au sein de notre discipline. En aucun cas, la société ne sera tenue responsable de ces blessures. Le client prend connaissance de cette chose et s'engage en cas de blessure grave, à ne pas poursuivre *l'association Pole Fitness & Dance 32*.

L'association est couverte par une assurance à responsabilité civile.

• Evénements / Cours / Spectacle

L'association Pole Fitness & Dance 32 organise des stages et autres événements. Pour toute inscription, un chèque de réservation est obligatoire afin de confirmer votre participation. Toute annulation doit s'effectuer au minimum 1 semaine à l'avance pour des raisons d'organisations.

Toute annulation hors délai sera considérée comme dû.

Pour le bon fonctionnement de l'association, merci de respecter les horaires et d'arriver 10 minutes en avance. Pour tout retard de plus de 10 minutes, la personne se verra refuser du cours pour une raison de sécurité. Merci de votre compréhension.

• Inscription

Pour toute inscription à une formule, un certificat médical datant de moins de 1 mois est obligatoire, à renouveler tous les ans.

Dossier inscription "Complet" :

- La signature du présent règlement
- Une photocopie de pièce identité de l'adhérent
- Le paiement de la formule souscrite
- L'attestation assurance responsabilité civil (obligatoire)
- Etre âgé de plus de 10 ans avec un accord parental écrit et pièce d'identité.

Je soussigné M.....

Responsable légal de:

Demeurant au

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement, en accord avec *l'association Pole Fitness & Dance 32*

Fait à :

Le :

La direction

Signature de l'adhérent